



Baie-Mahault, le 28/03/2020

Objet : Informations Epidémie Covid-19

Chers parents,

Face à la situation inédite et compliquée que nous vivons actuellement, les instances dirigeantes de l'enseignement catholique de Guadeloupe, soutenues par l'Association des Parents d'élèves (Apel, académie de Guadeloupe) souhaitent porter quelques informations à la connaissance des parents des établissements privés catholiques.

L'urgence sanitaire à laquelle il a fallu répondre et le confinement ont transformé l'activité des établissements et conduit à la fermeture de l'accueil des élèves.

Il est rappelé cependant que les établissements ne sont pas pour autant « fermés » ! En effet, ils se doivent de continuer à assurer une continuité pédagogique et administrative ou d'accueillir des enfants des personnels de santé.

Cette obligation de continuité pédagogique et d'accueil de certains publics conduit concrètement à mobiliser tous les moyens permettant de l'assurer, en fonction des possibilités internes à chaque structure.

Les contributions scolaires seront donc appelées pour couvrir les frais afférents au maintien de ces ouvertures.

La contribution financière versée par les familles des élèves des établissements associés à l'Etat par contrat d'association sert à couvrir les dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement.

Sur cette base, il n'y a pas lieu de considérer que cette contribution demandée aux familles doit être diminuée, voire remboursée, sur la période de l'épidémie.

S'agissant des activités secondaires de nos établissements : restauration, accueil avant ou après l'école, etc... Ces dernières, contrairement à l'activité principale d'enseignement, ne sont pas maintenues.

C'est pourquoi, les frais annexes qui correspondent à ces activités ne devront pas être facturés aux familles pour cette période ou feront l'objet d'avoirs, s'ils ont déjà été facturés.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les sites internet des instances de l'enseignement catholique. Par ailleurs un certain nombre de mesures de soutien et de contact utiles sont disponibles sur le site www.gouvernement.org ainsi que sur les sites de la préfecture et de l'académie comme dans les guides officiels publiés en ligne.

Les instances se tiennent à votre disposition par mail :

- Pour la DDEC : ddec.guadeloupe@wanadoo.fr
- Pour l'UDROGEC : frederic.mourillon@wanadoo.fr
- Pour l'Apel académie : apelguadeloupe@gmail.com

Restant à votre écoute pour toutes questions, soyez assurés de notre soutien et de notre sentiment dévoué.

Père Thierry STOLAR
DDEC

DDEC Guadeloupe
Direction Diocésaine de
l'Enseignement Catholique
La Jaille - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 89 52 49 - Fax : 0590 82 72 69

Mr Frédéric MOURILLON
UDROGEC

Mme Lucie ESCOFFIER
Apel Académie Guadeloupe